



Autonomous vehicules for smart industry

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 15 juin 2017

Exercice intégral de l'option de surallocation dans le cadre de l'introduction en bourse de Balyo

Montant définitif de l'offre porté à 45,8 M€

Balyo, leader technologique dans la conception et le développement de solutions robotisées permettant de réduire de manière significative les coûts de manutention de palettes en robotisant les chariots de manutention, annonce que face au très large succès de son introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (Compartiment C, Code ISIN : FR0013258399 - Mnémonique : BALYO), Natixis, agissant en tant qu'agent stabilisateur pour son propre compte et pour le compte de Gilbert Dupont, a exercé intégralement l'option de surallocation donnant lieu à l'émission de 1 452 345 actions nouvelles supplémentaires au prix de l'offre, soit 4,11 € par action, pour un montant complémentaire de 5 969 137,95 €.

Pour mémoire, l'opération a rencontré un très vif succès avec une offre initiale sursouscrite près de 7 fois avec, en particulier, une très forte demande des investisseurs institutionnels, français et internationaux de premier rang.

Le montant définitif de l'augmentation de capital s'établit ainsi à 45,8 M€. A l'issue de ces opérations, le capital social de Balyo est composé de 27 911 448 actions, et ce compte tenu de l'admission de 9 300 actions nouvelles liées à l'exercice de BSPCE.

Conformément à l'article 6 du règlement délégué UE 2016/1052 du 8 mars 2016, Natixis, en sa qualité d'agent stabilisateur, agissant pour son propre compte et pour le compte de Gilbert Dupont indique qu'aucune opération de stabilisation sur les actions Balyo n'a été mise en œuvre depuis le 8 juin 2017. Il a été mis fin ce jour à la période de stabilisation.



Autonomous vehicles for smart industry

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 15 juin 2017

Répartition du capital et des droits de vote

Après exercice intégral de l'option de surallocation, la répartition du capital est la suivante :

Actionnaires	Après l'Offre	
	Nombre d'actions	% en capital et en droits de vote
Seventure Partners ¹	7 634 664	27,4%
Bpifrance Investissement ²	4 797 259	17,2%
Linde Material Handling ³	1 809 976	6,5%
Financière Arbevel	1 338 200	4,8%
Hyster-Yale	1 216 545	4,4%
Monsieur Thomas Duval	950 000	3,4%
Monsieur Raul Bravo Orellana	950 000	3,4%
360 Capital Partners ⁴	981 872	3,5%
Monsieur Jean-Marie Bergeal	98 205	0,4%
Monsieur Michel Leonard	59 281	0,2%
Monsieur Fabien Bardinet	31 250	0,1%
Monsieur Rémi Bader	30 000	0,1%
Public	8 014 196	28,7%
Total	27 911 448	100,0%

¹ FCPI Masseran Innovation I ; FCPI Masseran Innovation II ; FCPI Masseran Innovation III ; FCPI Masseran Innovation IV ; FCPI Masseran ; Patrimoine Innovation 2009 ; FCPI Masseran Patrimoine Innovation 2010 ; FCPI Masseran Patrimoine Innovation 2011 ; FCPI Masseran Patrimoine Innovation 2012 ; FCPI Masseran Innovation V ; FCPI Seventure Innovation 2012 ; FCPI Seventure Premium 2013 ; FCPI Masseran Patrimoine Innovation 2013 ; FCPI Seventure Préférence Innovation 2013 ; FCPI Masseran Innovation VI ; FCPI Seventure Premium 2014 ; FCPI Masseran Patrimoine Innovation 2014 gérés par la société de gestion Seventure Partners.

² FPCI FSN PME Ambition Numérique géré par la société de gestion Bpifrance Investissement.

³ Société à responsabilité limitée de droit allemand contrôlée par Kion Group AG, une société cotée à la bourse de Francfort.

⁴ FCPI Robolution Capital 1 géré par la société de gestion 360 Capital Partners.

BALYO

Autonomous vehicles for smart industry

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 15 juin 2017

Intermédiaires financiers



Coordinateur Global, Chef de File,
Teneur de livre



Coordinateur Global, Chef de File,
Teneur de livre

A PROPOS DE BALYO

Balyo transforme des chariots de manutention manuels en robots autonomes, grâce à sa technologie propriétaire Driven by Balyo™. Le système de géo-navigation développé par Balyo permet aux véhicules équipés de se localiser et de naviguer en totale autonomie à l'intérieur des bâtiments. Sur un marché des véhicules de manutention robotisés, Balyo a conclu deux accords stratégiques avec Kion Group AG (maison mère de la société Linde Material Handling) et Hyster-Yale Group, deux acteurs majeurs dans le domaine de la manutention. Présent sur les trois grandes régions du monde (Amériques, Europe et Asie-Pacifique) Balyo a réalisé un chiffre d'affaires de 5,2 M€ en 2016. Pour 2017, Balyo a pour objectif de réaliser un chiffre d'affaires supérieur à 15 M€. Pour plus d'informations, visitez www.balyo.com.



CONTACTS

COMMUNICATION FINANCIERE

ACTIFIN

Ghislaine GASPARETTO

+ 33 1 56 88 11 22

ggasparetto@actifin.fr

RELATIONS PRESSE

ACTIFIN

Jennifer JULLIA

+ 33 1 56 88 11 19

jjullia@actifin.fr



Autonomous vehicules for smart industry

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 15 juin 2017

Avertissement

Le présent communiqué de presse et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de souscription ou d'achat, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des valeurs mobilières de Balyo aux Etats-Unis ou dans toute autre juridiction dans laquelle l'opération pourrait faire l'objet de restrictions.

*Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis ou à des résidents des Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre de l'US Securities Act de 1933, tel que modifié (l'« **US Securities Act** »). Les actions de Balyo n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre de l'US Securities Act et Balyo n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis.*

Le présent communiqué de presse constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive Prospectus, telle que modifiée.

*S'agissant des États Membres de l'Espace Économique Européen ayant transposé la Directive Prospectus (chacun étant dénommé l'« **État Membre Concerné** »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États Membres Concernés, autre que la France. Par conséquent, toute offre d'actions nouvelles ou existantes de la Société ne pourra être réalisée dans l'un ou l'autre des États Membres Concernés, autre que la France, qu'au profit (i) de personnes morales qui sont des investisseurs qualifiés au sens de la Directive Prospectus, (ii) de moins de 100, ou, si l'État Membre Concerné a transposé les dispositions correspondantes de la Directive 2010/73/UE, 150, personnes physiques ou morales (autres que des investisseurs qualifiés au sens de la Directive Prospectus), ainsi que le permet la Directive Prospectus ; ou, dans toute autre hypothèse dispensant la Société de publier un prospectus conformément à l'article 3(2) de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans l'État Membre Concerné, pourvu qu'une telle offre d'actions nouvelles ou existantes de la Société ne fasse pas naître une obligation pour la Société de publier un prospectus en application de l'article 3 de la Directive Prospectus ou un supplément au prospectus conformément à l'article 16 de la Directive Prospectus.*

Pour les besoins du présent paragraphe, l'expression « offre au public » d'actions nouvelles ou existantes de la Société dans l'un ou l'autre des États Membres Concernés signifie toute communication adressée à des personnes, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et les actions nouvelles ou existantes de la Société objet de l'offre, pour permettre à un investisseur de décider de souscrire ou d'acheter ces actions nouvelles ou existantes de la Société, telle que cette définition a été, le cas échéant, modifiée dans l'État Membre considéré par toute mesure visant à transposer la Directive Prospectus dans cet État Membre.

*Au Royaume-Uni, le présent document ne constitue pas un prospectus approuvé au sens de l'article 85 du Financial Services and Markets Act 2000 tel qu'amendé (le « **FSMA** »). Il n'a pas été préparé conformément aux Prospectus Rules émises par le UK Financial Conduct Authority (le « **FCA** ») en application de l'article 73A du FSMA et n'a pas été approuvé ni déposé auprès du FCA ou de toute autre autorité compétente pour les besoins de la Directive Prospectus. Les actions nouvelles ou existantes de la Société ne peuvent être offertes ou vendues au public au Royaume-Uni (au sens des articles 85 et 102B du FSMA), sauf dans les hypothèses dans lesquelles il serait conforme à la loi de le faire sans mise à la disposition du public d'un prospectus approuvé (au sens de l'article 85 du FSMA) avant que l'offre ne soit réalisée.*

*Au Royaume-Uni, le présent document est destiné uniquement aux personnes qui (i) ont une expérience professionnelle en matière d'investissements visées à l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'amendé, the « **Financial Promotion Order** »), (ii) sont visées à l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth bodies*



Autonomous vehicles for smart industry

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 15 juin 2017

*corporate, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, ou (iii) auxquelles une invitation ou une incitation à s'engager dans une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du FSMA) relative à l'émission ou à la vente de titres peut être légalement communiquée par une personne autre qu'une personne autorisée au sens de l'article 31 du FSMA et, lorsque le contenu de la communication concernée n'a pas été approuvé pour les besoins de l'article 21 du FSMA, par une telle personne autorisée (toutes ces personnes étant dénommées ensemble les « **Personnes Qualifiées** »). Ce document est destiné uniquement aux Personnes Qualifiées et ne doit pas être utilisé par des personnes qui ne seraient pas des Personnes Qualifiées. Tout investissement ou activité d'investissement auxquels le présent document se réfère est accessible au Royaume-Uni seulement aux Personnes Qualifiées et ne pourra être proposé ou conclu qu'avec des Personnes Qualifiées."*

La diffusion, la publication ou la distribution du présent communiqué de presse dans certains pays peut être sujette à des restrictions en vertu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.